

**Procès-verbal des délibérations de la
Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

PROCÈS-VERBAL

Séance régulière du conseil municipal

Tenue le 09 mars 2020

Séance régulière de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay tenue le 09 mars 2020 à la salle municipale de St-Eugène-d'Argentenay à 19:00, à laquelle étaient présents le maire M. Michel Villeneuve et les conseillers suivants :

M. Bruno Bussières
M. Gilles Dufour
M. Marc-Henri Perron
M. Rodrigue Bélanger

Absents : Mme Lucie Guimond
 M. Hugues Gaudreault

Assiste également à cette séance régulière madame Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière.

RÉSOLUTION 2020-03-035

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert pour qu'il y ait possibilité d'y inscrire d'autres éléments jusqu'à l'épuisement dudit ordre du jour.

RÉSOLUTION 2020-03-036

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019

ATTENDU QU'un avis public a été déposé comme le stipule l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2019 ont été présentés au conseil par M. André Guy de la firme comptable Mallette de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le rapport financier pour l'année 2019 de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay soit adopté tel que rédigé par la firme Mallette.





**Procès-verbal des délibérations de la
Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay**

RÉSOLUTION 2020-03-037

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 FÉVRIER
2020**

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 07 février 2020, celui-ci ayant été transmis depuis quelques jours.

RÉSOLUTION 2020-03-038

SOUPER- BÉNÉFICE SPAGHETTI- POUR LA PETITE LAURA

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une demande d'aide financière concernant une activité; un souper-bénéfice spaghetti, pour venir en aide financièrement à la famille de la petite Laura;

CONSIDÉRANT QUE ce petit bébé est l'arrière-petite-fille d'un citoyen de St-Eugène-d'Argentenay;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil achètent 6 cartes pour le souper pour aider financièrement la famille de cette petite.

RÉSOLUTION 2020-03-039

CONCERT DE LA CHORALE ECHO DES CHUTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont été sollicités afin d'acheter des cartes pour le concert que donne la Chorale Écho des Chutes, dimanche, le 05 avril à 20h au Météore;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu une demande pour commanditer l'impression des programmes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay achètent une carte au coût de 25\$ et commandite l'impression des programmes.

RÉSOLUTION 2020-03-040

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés du mois de février 2020, telle que déposée aux membres du conseil, totalise un montant de 49 822.58;

**Procès-verbal des délibérations de la
Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay**



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte la liste des comptes payés du mois de février 2020, telle que déposée aux membres du conseil, laquelle liste totalise un montant de 49 822.58.

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2020

Fournisseurs	Montant
Total des fournisseurs	38 917.13 \$

SALAIRES PAYÉS DE FÉVRIER 2020

Salaires	Montant
Total des salaires	10 905.45 \$

RÉSOLUTION 2020-03-041

APPUI AU PROJET «ESPACE PÉRIBONKA»

ATTENDU QUE la municipalité de Péribonka désire relocaliser le Musée Louis-Hémon et relocaliser la Maison Samuel-Bédard dans son milieu urbain, projet qui est dans ses «cartons» depuis maintenant quatre ans;

ATTENDU QU'afin de concrétiser ce projet structurant pour la population péribonkoise, le conseil de la municipalité de Péribonka a adressé des demandes de subvention à divers ministères, entre autre et notamment celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU QUE le projet de 13M\$ appelé «Espace Péribonka», lequel inclut la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et un nouvel hôtel de ville compte tenu que ceux actuels sont reconnus vétustes, doivent être démolis et reconstruits;

ATTENDU QUE la relocalisation du Musée dans l'église St-Edouard-de-Péribonka vise non seulement à assurer la pérennité du Musée et de sa collection, mais aussi à donner une nouvelle vocation à ladite église située sur la route 169 au centre villageois;

ATTENDU QU'au fil des ans, il a été constaté que le Musée était beaucoup trop loin du village et que son déménagement à proximité des autres infrastructures achalandées de la municipalité serait un atout : la Véloroute des Bleuets, le restaurant «Bistréau», le camping municipal et la marina;

ATTENDU QUE le projet prévoit le partage des ressources, ce qui optimiserait les interventions de tous les acteurs de ce milieu à court, moyen et long terme;

ATTENDU QUE le Musée Louis-Hémon est le seul musée littéraire au Québec et que le roman «Maria-Chapelaine», écrit en 1913 par l'auteur français Louis Hémon alors qu'il résidait au Québec, est reconnu mondialement comme un «best-seller»;



Procès-verbal des délibérations de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay

ATTENDU QUE conséquemment, le Musée a une notoriété au Québec et qu'il fait donc partie de l'ADN des citoyens et citoyennes de la municipalité de Péribonka;

ATTENDU QUE la municipalité de Péribonka a déjà investie quelque 400 000\$ dans plusieurs études afin de répondre adéquatement à divers programmes;

ATTENDU QUE le Musée a un caractère d'unicité pour la MRC de Maria-Chapdelaine et que, compte tenu de ce qualificatif, la MRC a réservé la somme de 800 000\$ pour la concrétisation de ce projet;

ATTENDU QUE ce projet fait également consensus en région tel qu'en ont témoigné les élus régionaux par l'octroi d'une somme de 500 000\$ par l'entremise du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU QUE la population de Péribonka est d'environ 500 habitants, laquelle est dernière ses élus quant aux investissements nécessaires de 2,2M\$ concernant la mise en œuvre de la relocalisation du Musée, de même qu'aux autres infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les promoteurs du projet «Espace Péribonka» sont très inquiets quant à l'approbation ou non d'une éventuelle contribution financière de la part du MCC;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay sont solidaires à l'égard des démarches et du projet «Espace Péribonka»;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay;

✓ appuie inconditionnellement les promoteurs et la municipalité de Péribonka dans leurs démarches visant la mise en œuvre du projet «Espace Péribonka», lequel inclut le déménagement du Musée Louis-Hémon et la relocalisation de la Maison Samuel-Bédard, auprès de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy; et,

✓ demande à la ministre de la Culture et des Communications de prioriser ce projet d'envergure pour une petite municipalité comme celle de Péribonka;

QUE copie de la présente soit également transmise à :

- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
- M. Ghislain Goulet, maire de la municipalité de Péribonka; et,
- M. Richard Hébert, président du conseil d'administration de la corporation du Musée Louis-Hémon.



RÉSOLUTION 2020-03-042

ACCEPTATION DE LA LISTE : PRIORISATION DES PROJETS- FONDS DE LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité porteur doivent établir une priorisation des projets annuels 2020 et que cette priorisation doit être présentée et approuvée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation a été présentée comme suit :

- 1 Ateliers de cuisine pour les jeunes à la salle communautaire = 1 200\$
- 2 Spectacle Porteur de Musique = 500\$
- 3 Amélioration du centre de conditionnement physique = 500\$
- 4 Fête de la Famille = 1 500\$
- 5 Spectacle d'été = 2 000\$
- 6 Fête de Noël au service de garde = 300\$
- 7 Fête de Noël = 2 000\$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil acceptent la priorisation des projets qui sera présentés au fonds de la ruralité pour un montant de 8 000.00\$.

RÉSOLUTION 2020-03-043

AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO S.Q. 12-08 CONCERNANT L'OCTROI DES PERMIS AUX COLPORTEURS ET VENDEURS ITINÉRANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Monsieur le conseiller Gilles Dufour donne un avis de motion voulant qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement portant le numéro SQ-12-08 l'octroi des permis aux colporteurs et vendeurs itinérants sur le territoire de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.

La copie du projet sera remise au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle le règlement sera adopté.

RÉSOLUTION 2020-03-044

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée à 19h20.



Michel Villeneuve
Maire



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière



**Procès-verbal des délibérations de la
Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay**

<u>PROPOSÉ PAR</u>	<u>N° DE RÉSOLUTION</u>
M. Gilles Dufour	2020-03-035
M. Bruno Bussières	2020-03-036
M. Marc-Henri Perron	2020-03-037
M. Bruno Bussières	2020-03-038
M. Bruno Bussières	2020-03-039
M. Rodrigue Bélanger	2020-03-040
M. Marc-Henri Perron	2020-03-041
M. Gilles Dufour	2020-03-042
M. Gilles Dufour	2020-03-043
M. Marc-Henri Perron	2020-03-044